AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-8-74 265692

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

BULLETIN TECHNIQUE N° 29 — 1er AOUT 1974

MILDIOU DU TABAC

TABAC

Le mildiou du tabac (Peronospora tabacina) a été décelé dans la commune de Sazilly (Indre et Loire) le 24 Juillet et dans la commune de Aubinges (Cher) le 31 Juillet.

Dans ces foyers les mesures prescrites par les agents du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes ont été appliquées.

Il est rappelé que la lutte contre le mildiou du tabac a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral dans tous les départements. Cet arrêté a prévu des mesures concernant les semis et les plantations : dans les plantations, les plantes ou feuilles atteintes doivent être détruites ou récoltées selon les instructions données aux planteurs par les agents chargés de la surveillance des plantations. Une circulaire d'application annexée à l'arrêté a précisé quels étaient les traitements à appliquer : les produits à utiliser sont ceux à base de Manèbe, soit en poudrage, soit en pulvérisation ; les traitements sont à effectuer à cadences variables (1 à 2 par semaine) selon les conditions météorologiques et la rapidité de croissance du tabac, les agents chargés de la surveillance de la culture fournissant les conseils nécessaires ; les doses de produit commercial à utiliser par hectare varient en fonction du développement de la plante et pourront atteindre jusqu'à 3 kilogrammes de produit commercial à 80 % par hectare.

Enfin toute personne ayant décelé un foyer de mildiou est tenue d'en faire la déclaration au Service de la Protection des Végétaux.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX